



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 7 mai 2009 — N° 27

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 09.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 37 Loi donnant suite au discours sur le budget du 13 mars 2008 et à certains autres énoncés budgétaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 37.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 208 Loi concernant un immeuble occupé par la Ville de Boucherville

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 306-20090507)

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant un immeuble occupé par la Ville de Boucherville.

La motion est adoptée.

7 mai 2009

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 208 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 209 Loi concernant la Ville de Gaspé

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 307-20090507)

M. Mamelonet (Gaspé) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Gaspé.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de l'Université du Québec et de ses établissements, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2008.

(Dépôt n° 308-20090507)

7 mai 2009

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 286 du Règlement, afin de dispenser l'Assemblée de tenir une séance de la commission plénière pour l'étude des crédits de l'Assemblée nationale, M. le Président dépose les rapports des commissions permanentes qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2009-2010 :

- Le rapport de la Commission des institutions;
(Dépôt n° 309-20090507)
- Le rapport de la Commission des finances publiques;
(Dépôt n° 310-20090507)
- Le rapport de la Commission des affaires sociales;
(Dépôt n° 311-20090507)
- Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;
(Dépôt n° 312-20090507)
- Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation;
(Dépôt n° 313-20090507)
- Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;
(Dépôt n° 314-20090507)
- Le rapport de la Commission de l'éducation;
(Dépôt n° 315-20090507)
- Le rapport de la Commission de la culture;
(Dépôt n° 316-20090507)
- Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.
(Dépôt n° 317-20090507)

Dépôts de pétitions

M. Drolet (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 40 résidents et résidentes d'une habitation à loyer modique de Québec, concernant l'aide financière aux projets communautaires dans les habitations à loyer modique.
(Dépôt n° 318-20090507)

7 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le financement des Auberges du cœur du Québec sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 326 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Caire (La Peltre);
(Dépôt n° 319-20090507)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 424 citoyens et citoyennes de la circonscription de Shefford, par M. Bonnardel (Shefford).
(Dépôt n° 320-20090507)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Legault (Rousseau) dépose :

Un document concernant le Fonds d'intervention économique régional Ville-Marie.
(Dépôt n° 321-20090507)

À la demande de M. le président, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Une liasse de documents concernant un protocole d'entente sur le Vieux-Montréal et le patrimoine montréalais.
(Dépôt n° 322-20090507)

7 mai 2009

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, à la séance du 6 mai 2009, sur la motion proposée conjointement par M. Deltell (Chauveau), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et Mme Maltais (Taschereau).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance de la diffusion d'information locale et régionale à Québec, ainsi que la production d'émissions dites « réseau » depuis la capitale nationale et qu'elle demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le maintien des heures de production locale pour la station de TVA Québec.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Weil, ministre de la Justice, Mme Hivon (Joliette), Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne avec fierté le quarantième anniversaire du Protecteur du citoyen, en saluant le travail et les résultats de cette institution indépendante, dont la mission est de s'assurer du respect des droits des citoyens ainsi que de conseiller les parlementaires pour maintenir la qualité des services publics et concourir à leur amélioration.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

7 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 30^e anniversaire de Starmania, l'opéra-rock de Luc Plamondon et de Michel Berger, et qu'elle reconnaisse la contribution exceptionnelle de tous les artisans et artistes qui, au fil des ans, au Québec et en France, ont marqué du sceau de l'excellence les différentes productions de cette œuvre unique dans l'espace francophone contemporain.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, Mme Lapointe (Crémazie), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois de mai, Mois de l'ouïe et de la communication, afin de rendre hommage aux efforts et à la persévérance des personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et celles présentant des troubles de langage ou de traitement auditif dans leur processus d'adaptation et de réadaptation en vue d'une plus grande participation sociale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Sklavounos (Laurier-Dorion), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

7 mai 2009

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale des orphelins du sida qui a pour but d'attirer l'attention sur les besoins de près de 25 millions d'enfants à travers le monde.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Kotto (Bourget), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Journée mondiale de la liberté de la presse dont le thème est cette année : « Dialogue, compréhension mutuelle et réconciliation ».

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite Daniel Leblanc, journaliste d'enquête qui a fait la lumière sur le scandale des commandites, pour avoir obtenu le Prix annuel de la liberté de la presse remis par le Comité canadien pour la liberté de la presse mondiale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

7 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Bouillé (Iberville), M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Grondin (Beauce-Nord), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite la fromagerie Au gré des champs de Saint-Jean-sur-Richelieu qui produit le fromage « Le Péningouin », premier fromage québécois au lait cru de moins de 60 jours d'affinage recevant l'approbation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires; puis de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur les résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 15 mai 2009, M. St-Arnaud (Chambly) s'adressera à M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'État des services correctionnels au Québec ».

7 mai 2009

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Boulet, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 5 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 33 est adopté.

Mme Vien, ministre des Services gouvernementaux, propose que le projet de loi n° 33 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

7 mai 2009

Mme Vien, ministre des Services gouvernementaux, propose l'ajournement des travaux au mardi 12 mai 2009, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 36, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 12 mai 2009, à 10 heures.

Le Président

YVON VALLIÈRES

7 mai 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée conjointement par M. Deltell (Chauveau), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et Mme Maltais (Taschereau), concernant la diffusion d'information locale et régionale à Québec :

(Vote n° 27)

POUR - 109

Arcand	Chevarie	Khadir	Pigeon
Auclair	Corbeil	Kotto	Poirier
Aussant	Courchesne	Lapointe	Rathé
Bachand	Cousineau	Leclair	Rebello
<i>[Arthabaska]</i>	Curzi	L'Écuyer	Reid
Bachand	Deltell	Legault	Richard
<i>[Outremont]</i>	Diamond	Léger	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
Beauchamp	Doyer	Lemay	Richard
Beaudoin	Drainville	Lessard	<i>[Duplessis]</i>
<i>[Rosemont]</i>	Drolet	MacMillan	Rotiroti
Béchar	Dubourg	Malavoy	Roy
Bédard	Dufour	Maltais	Simard
Bergeron	Dupuis	Mamelonet	<i>[Dubuc]</i>
Bergman	Dutil	Marois	Simard
Bernard	Ferland	Marsan	<i>[Richelieu]</i>
Bernier	Gagnon-Tremblay	Matte	Sklavounos
Bérubé	Gaudreault	McKay	St-Amand
Billette	<i>[Hull]</i>	Ménard	St-Arnaud
Blais	Gaudreault	Moreau	St-Pierre
Blanchet	<i>[Jonquière]</i>	Morin	Thériault
Bonnardel	Gautrin	Normandeau	Tomassi
Boucher	Gauvreau	Ouellette	Traversy
Bouillé	Girard	Ouimet	Tremblay
Boulet	Gonthier	Pagé	Trottier
Caire	Grondin	Paquet	Turcotte
Carrière	Hamad	Paradis	Vallée
Champagne	Hivon	Pelletier	Vien
Charbonneau	Huot	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Villeneuve
Charette	James	Pelletier	Weil
Charlebois	Kelley	<i>[Rimouski]</i>	Whissell